

**Extrait des
délibérations**
à la Commission permanente

**Séance du lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-10-2**

**CONTRATS DÉPARTEMENTAUX - FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET
D'ATTRACTIVITÉ - PROJETS D'EXTENSION DES STRUCTURES
PÉRISCOLAIRES D'INGWILLER ET D'OBBERMODERN-ZUTZENDORF PAR LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HANAU LA PETITE PIERRE**

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

EXCUSEE :

THOMAS Nicole

ABSENTS :

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 1111-9, L 1111-10 I, L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération n°CD/2017/004 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 20 mars 2017 relative aux modalités de gestion du Fonds d'attractivité et de développement, du fonds d'innovation territoriale et du fonds de solidarité communale modifiée,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité Européenne d'Alsace n° CD-2021-3-1-1 du 15 février 2021 relative au budget prévisionnel de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission territoriale Ouest Alsace en date du 6 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) au renforcement de l'attractivité du territoire d'Action Ouest à travers la création de deux structures périscolaires à Ingwiller et à Obermodern-Zutzendorf portée par la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre ;

- Décide de mobiliser l'ingénierie de la CeA en faveur de ces projets, notamment dans les domaines de la famille, de l'enfance, de l'éducation, du sport et de la jeunesse ;

- Attribue une subvention d'investissement d'un montant maximum de 442 000 €, au titre du fonds de développement et d'attractivité, à la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre pour la création d'une structure périscolaire à Ingwiller et représentant 20% de l'assiette éligible qui s'élève à 2 210 000 € HT ;

- Attribue une subvention d'investissement d'un montant maximum de 380 900 €, au titre du fonds de développement et d'attractivité, à la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre pour la création d'une structure périscolaire à Obermodern-Zutzendorf et représentant 20% de l'assiette éligible qui s'élève à 1 904 500 € HT ;

- Prélève les crédits correspondants sur l'opération P063O010 (204-2324-331) ;

- Précise que les modalités de versement de la subvention sont détaillées dans la convention financière à conclure avec la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre par dérogation à l'article 5b du règlement budgétaire et financier et en application du règlement des contrats départementaux ;

- Approuve la convention partenariale à conclure entre la Collectivité européenne Alsace, la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre et les communes d'Ingwiller et d'Obermodern-Zutzendorf pour les deux projets de création de structures périscolaires précités, jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président à signer cette convention ;

- Approuve la convention financière à conclure entre la Collectivité européenne Alsace, la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre, pour permettre le versement des deux subventions précitées, jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président à signer cette convention.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité